

N°36
JANVIER 2023

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
LA CCMP SE MOBILISE
POUR RÉDUIRE LES
CONSOMMATIONS SUR
LE TERRITOIRE

À la suite du Conseil National de la Refondation (CNR) « Climat et biodiversité » du 21 octobre dernier, la Première Ministre a réaffirmé que « les intercommunalités sont les maîtres d'œuvre de la transition écologique dans les territoires ». Du fait de leurs compétences, comme la mobilité, la restauration de la biodiversité, la gestion de l'eau ou des déchets, les intercommunalités sont en effet devenues incontournables pour penser un monde plus sobre et plus vertueux écologiquement.

La CCMP a d'ores et déjà amorcé cette transition, notamment grâce à des outils de planification tels que son Plan Climat Air-Énergie (PCAET) ou encore le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qu'elle a signé avec l'État. La stratégie territoriale qui s'y développe se veut transversale, mobilisant plusieurs services à la population, mais également collaborative, en associant étroitement les communes afin de créer une synergie. Cette méthode, que nous avons souhaitée avec l'ensemble du bureau communautaire, nous vaut aujourd'hui d'être citée en exemple par les Intercommunalités de France dans son dernier rapport portant sur la mise en œuvre des PCAET.

Cette reconnaissance nous oblige à poursuivre l'effort collectivement et à aller plus loin, dans un contexte de crise énergétique et financière dont souffrent nombre de nos administrés. Par exemple, nous réfléchissons déjà à intégrer la problématique de la santé dans le déploiement de nos politiques publiques.

Ainsi que l'exprime la Cour des comptes dans son dernier rapport d'octobre 2022, l'intercommunalité a indiscutablement permis « une progression des services au public au plan quantitatif, et souvent qualitatif ». Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le quotidien de nos administrés mais soyez assuré de notre volonté, nous élus communautaires, de poursuivre notre travail en ce sens.

Je vous souhaite, à chacun et chacune d'entre vous, une très belle année 2023 !



Caroline Terrier

Présidente de la CCMP

**LA
COMMUNAUTÉ**

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON, ST-MAURICE-
DE-BEYNOST, THIL, TRAMOYES

CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

1820, Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : contact@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

 FOREST
STEWARDSHIP
COUNCIL

Directeur de la publication : *Caroline Terrier*
Rédacteur en chef : *Sébastien Bénétiellière*
Conception-rédaction / création et mise en page : *J'articule*
Images / illustrations : *CCMP, L. Dakhl, M. Masson, Freepik, iStock*.
Impression : *ICA Courand, en 10 500 exemplaires sur papier FSC*
Prochaine parution : *juin 2023*
Dépôt légal en cours

Que devient mon sapin de Noël après les fêtes ?

Après les fêtes, si vous déposez votre sapin de Noël - naturel et sans décoration - dans un des points de collecte prévus à cet effet, il sera récolté par la société Dombes Compost pour être broyé et valorisé en compost ou en paillage... Ce petit geste écocitoyen est à la portée de tous, et dans l'intérêt de tous.

automobilistes, et peuvent occasionner des chutes ou des accidents. Vous évitez aussi d'encombrer les bacs de collecte, votre garage, votre jardin - ou celui de vos voisins - et faites l'économie d'un trajet jusqu'à la déchetterie. Si vous ne l'avez jamais fait, c'est le moment d'essayer.

Ce faisant, vous évitez les dépôts sauvages sur la voie publique qui encombrant les trottoirs, les places et les rues. Ces dépôts sont gênants pour les piétons, les cyclistes et les

➔ Vous pourrez déposer votre sapin du mercredi 4 janvier au dimanche 15 janvier 2023 inclus.





Pour plus d'information sur les points de collecte

rendez-vous sur notre site internet cc-miribel.fr, sur notre page Facebook @01CCMP ou sur le site de votre commune.

À quoi va servir le nouveau règlement local de publicité intercommunal (RLPi) ?

Les élus communautaires ont souhaité réfléchir à la mise en place d'un règlement intercommunal afin d'homogénéiser les règles applicables en matière d'affichage publicitaire sur l'ensemble du territoire de la CCMP.

Et ce règlement offrira beaucoup d'avantages ! À commencer par le contrôle de l'implantation des enseignes. Le futur règlement permettra ainsi de préserver les espaces paysagers et le cadre de vie tout en gardant des emplacements pour promouvoir l'offre commerciale et de services locale. Une attention spéciale sera portée sur certaines zones très visibles et très prisées des annonceurs

publicitaires, en particulier les entrées de ville, le secteur du giratoire de la Dombes à Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost, les grands axes comme la route départementale ou encore certaines zones d'activité.

Ce qui change avec le règlement local de publicité, c'est le contrôle des espaces. Ce n'est plus le préfet mais les mairies qui seront chargées de contrôler et sanctionner les éventuelles infractions constatées. Ce transfert de compétences permet une application beaucoup plus précise du RLPi et donc de faire gagner un temps précieux.

Enfin, l'article 18 de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 rend ce règlement local encore plus intéressant : il donne la possibilité aux élus de limiter la puissance lumineuse de l'affichage nocturne des enseignes et des écrans. Une nécessité, au vu de la situation énergétique actuelle, pour encadrer la consommation et un vrai plus pour la préservation des écosystèmes naturels qui sont très affectés par la pollution lumineuse : trajectoires, comportements, alimentation et reproduction des animaux s'en trouvent à ce point modifiés que certaines espèces sont mises en péril.



Énergie
Chauffage

Climat
ISOLATION
→ ÉCONOMIES

**MARIE
MOISSENET**

*Directrice générale
de l'ALEC de l'AIN*

Regards croisés sur l'accompagnement CCMP Rénov'+

« Vous donner les moyens d'agir dans la transition énergétique. » Avec le service CCMP Rénov'+, animé par la SPL ALEC AIN (l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain), la CCMP souhaite faire émerger davantage de projets de rénovation tout en simplifiant le passage à l'acte. Une collaboration au service des habitants qui bénéficie d'un véritable service d'accompagnement indépendant et de proximité pour rénover leur logement.

Comment l'ALEC de l'AIN collabore-t-elle avec la CCMP sur la question de la transition énergétique du territoire ?

Marie MOISSENET Le territoire souhaite encourager la rénovation énergétique. La collaboration entre la CCMP et l'ALEC de l'AIN a commencé par le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. Notre mission consiste à animer ce service public en intervenant auprès des propriétaires de maisons individuelles, copropriétaires, ou auprès du « petit tertiaire privé » (bâtiments d'activité inférieurs à 1 000 m²). À ce titre, des permanences téléphoniques et physiques sont assurées par les conseillers de l'agence afin de dispenser des conseils techniques et financiers sur la rénovation énergétique.

Mélanie DECOURTY Nous accompagnons aussi la CCMP sur la partie animation et sensibilisation des habitants, notamment lors de journées thématiques. Ensuite, nous proposons deux types de services aux particuliers : la partie conseil est gratuite et se compose de conseils téléphoniques ou de conseils lors de permanences physiques à la CCMP pour discuter avec eux de leur projet. À ce stade, on essaie déjà de répondre aux premières questions, qu'elles soient techniques, financières ou juridiques. La seconde partie consiste à proposer un service d'accompagnement plus poussé, d'une durée de 18 mois. Cela permet, grâce à l'évaluation thermique du bâtiment, d'orienter les habitants vers les travaux les plus efficaces et les plus adaptés. Une participation financière de 150 € est cette fois demandée au foyer.

Rénovation

CONSEIL

CHLOÉ LEMAITRE

*Habitante du territoire
ayant bénéficié de
l'accompagnement global
du service CCMP Rénov'+*

MÉLANIE DECOURTY

*Conseillère énergie
à l'ALEC de l'AIN*

Pourquoi est-ce important de rénover son logement pour en améliorer la performance énergétique ?

M.M. Le logement est un des principaux postes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. Il est donc important de le rénover pour réduire ses factures et son empreinte carbone, améliorer son confort de vie et donner de la valeur à son bien immobilier.

M.D. Oui, c'est d'autant plus important avec le dérèglement climatique, cela engendre des écarts de température bien plus conséquents dans les logements, en hiver comme en été. La climatisation apparaît souvent comme une solution alors qu'on s'éloigne complètement de la notion d'économie d'énergie. J'essaie de sensibiliser les gens et de les conseiller pour trouver les solutions qui correspondent à leur logement et à leur budget, mais le but premier reste toujours de parvenir à réduire leur consommation.

Quel type de conseil peut-on recevoir ? Quel est l'avantage majeur de ce service ?

Chloé LEMAITRE L'arrivée dans notre nouveau logement a été assez difficile. Le premier hiver, on a eu très froid et la facture d'électricité a explosé. Le diagnostic réalisé par l'ALEC de l'AIN a effectivement confirmé un gros problème d'isolation

dans les combles perdus et au sous-sol. Nous avons apprécié le fait d'être guidés en premier vers des travaux à notre portée, simples – mais essentiels – comme le remplacement de notre VMC. Pour la suite, nous souhaitons un matériau efficace avec un faible impact environnemental et avons pu choisir, grâce aux conseils reçus, la ouate de cellulose. Elle possède le meilleur déphasage thermique en été comme en hiver, et vu les dernières canicules, on s'est dit que c'était important.

M.D. Je dis souvent que mon métier consiste à donner une vision globale de la rénovation thermique. Ainsi, même ceux qui n'ont aucune connaissance en bâtiment ont les clés pour se décider sur les travaux à réaliser. J'interviens aussi dans le conseil sur le phasage des travaux car il est important d'avoir une vision globale (pour le dimensionnement du système de chauffage par rapport au projet d'isolation, par exemple). Les conseils sont toujours personnalisés car chaque bâtiment et chaque projet sont uniques. Nous avons une expertise technique et prenons en compte les spécificités du bâti de notre département. Par exemple, pour les maisons en pisé, je conseille l'utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation. Ils respectent les spécificités du pisé et amènent un confort en toute saison. C'est intéressant d'être en mesure de proposer des alternatives aux techniques traditionnelles, avec des matériaux très peu utilisés – comme la fibre de bois, la ouate de

cellulose, le chanvre – et dont la plus-value peut vraiment faire la différence.

M.M. L'avantage du service public CCMP Rénov'+, c'est aussi qu'il est objectif et indépendant de tout intérêt commercial. Nous ne vendons rien, ne démarchons pas et ne sommes pas rémunérés sur le volume de travaux préconisés. Nous sommes uniquement là pour porter la voix de l'intérêt du climat et des habitants.

Quels résultats peut-on enregistrer après travaux ?

C.L. De notre côté, on a déjà constaté une amélioration cet été. Nos chambres sont à l'étage, directement sous les toits. Malgré les nombreux épisodes caniculaires, on a pu y dormir tout l'été sans trop souffrir de la chaleur. On voit aussi la différence maintenant qu'il fait froid, les chauffages se déclenchent très peu et le logement garde beaucoup mieux la chaleur qu'avant.

M.D. Sur 3 projets de rénovation énergétique réalisés et pour lesquels nous avons pu avoir des données, les travaux auraient permis d'économiser 27,41 MWh, soit un gain énergétique de 31 %. De manière générale, l'isolation – qu'elle concerne la toiture, les murs, les fenêtres ou le chauffage – est le thème le plus abordé et représente près de 9 demandes sur 10.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE J'OPTÉ POUR UNE MAISON BASSE CONSOMMATION



ENGAGER LES BONS TRAVAUX AVEC CCMP RÉNOV'+



Entre l'isolation, la ventilation, le chauffage et sa régulation, comment savoir ce qui fait défaut dans votre logement ? Tout semble prioritaire et il devient compliqué de faire les bons choix. **Pour vous aider à faire le point, le service CCMP Rénov'+ vous permet de bénéficier gratuitement de conseils personnalisés pour toutes vos questions techniques et financières.** Si vous souhaitez aller plus loin, un accompagnement sur-mesure peut vous être proposé par l'ALEC de l'AIN pour la rénovation énergétique de votre logement, nécessitant une contribution financière de 150 €. Vous bénéficiez alors d'une visite-conseil de votre logement afin de réaliser son évaluation thermique. À l'issue de la visite, un rapport comprenant différents scénarios de rénovation adaptés au bâtiment et à votre projet vous est remis. Chaque scénario indique le gain énergétique, les économies de gaz à effet de serre, le coût des travaux et l'éligibilité aux aides. Ce rapport contient également une liste d'artisans référencés, de confiance et labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Enfin, vous avez la possibilité d'être accompagné pour l'analyse des devis et l'assistance au montage des dossiers d'aides financières (MaPrimeRénov, Certificats d'économies d'Énergie, Fonds Isolation CCMP, etc.).

Et après les travaux ?

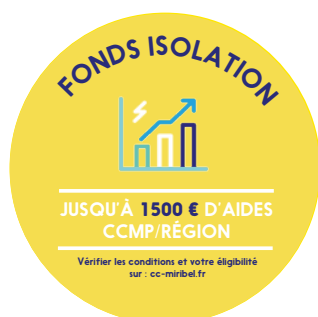
Un suivi vous est proposé pour évaluer les consommations énergétiques post-travaux de votre logement ou bénéficier de conseils pour gérer votre consommation. L'occasion, par exemple, d'apprendre à utiliser votre nouveau chauffage centralisé et optimiser votre consommation.

QUEL QUE
SOIT VOTRE
PROJET, UN
SEUL NUMÉRO
À CONTACTER :

04 74 14 71 49

Pour plus
d'informations :
www.cc-miribel.fr

Opter pour la rénovation énergétique de votre logement, concrètement, c'est le rénover pour qu'il soit moins gourmand en énergie et plus confortable. En bonus, vous luttez, à votre échelle, contre le réchauffement climatique. Mais comment faire ? Par où commencer ? Pour vous aider dans cette démarche, la CCMP a mis en place un service indépendant et de proximité : CCMP Rénov'+. Animé par la SPL ALEC AIN (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain), il vous permet de bénéficier de conseils avisés et adaptés à votre situation.



OBTENIR DES AIDES FINANCIÈRES AVEC LE FONDS ISOLATION

La CCMP a souhaité mettre en place une aide à l'investissement pour encourager les propriétaires privés à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. **Ce coup de pouce financier, d'un montant maximum de 1 500 euros**, ne concerne que les travaux d'isolation permettant d'engendrer un gain énergétique de 15 %. Les travaux concernent par exemple l'isolation des murs en façade, de votre plancher, de votre toiture ou encore de vos fenêtres et portes. Pour en bénéficier, vous devez signer une charte d'accompagnement via le service CCMP Rénov'+.

RÉDUIRE SES ÉMISSIONS ET SES FACTURES AVEC LE FONDS AIR BOIS

Si les cheminées semblent en apparence l'alternative la plus écologique et économique pour se chauffer, ce n'est pas forcément le cas. Les chauffages au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé datant d'avant 2002, comme les poêles à bûches et inserts, émettent énormément de microparticules fines. Pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'air, **la CCMP a mis en place une aide financière de 1 000 € destinée aux propriétaires, à laquelle peut s'ajouter une bonification de 1 000 €** (sous conditions de revenus). Cette prime peut être sollicitée pour acquérir un nouvel appareil de chauffage au bois performant labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent.

→ Avec le Fonds Air Bois, votre chauffage principal est plus performant, vous faites des économies et vous améliorez la qualité de l'air autour de chez vous. Pour en bénéficier, contactez en premier lieu l'ALEC de l'AIN pour vous assurer des crédits restants pour l'année civile en cours.

ET POUR LES PETITES ENTREPRISES ?

Vous êtes une petite entreprise tertiaire, un commerçant ou un artisan et vos locaux font moins de 1 000 m² ? Des conseillers énergies de l'ALEC de l'AIN vous accompagnent gratuitement, sans reste à charge, pour améliorer la performance énergétique de votre structure. Du simple conseil à l'expertise complète, ils vous proposent un accompagnement sur-mesure et adapté à vos besoins : bâti, usages, équipements (cuisson, froid, éclairage...). Pour aller plus loin, ils réalisent une visite-conseil afin d'établir un pré-diagnostic énergie et vous fournir une évaluation du retour sur investissement.

Pour en savoir +

Contactez le 04 74 45 16 46.

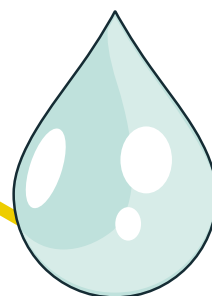
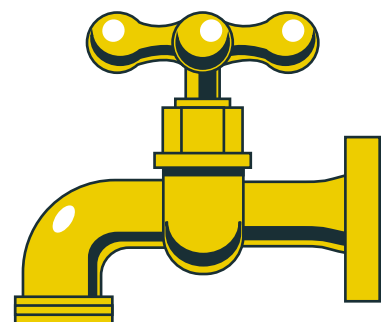
80 % D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

sur certains
postes grâce
à la rénovation
énergétique
de votre bâtiment.



Un nouveau contrat sur 7 ans pour l'eau et l'assainissement

La CCMP est gestionnaire de l'eau et de l'assainissement depuis 2020 : cela représente 9 contrats sur différents périmètres ! En 2021, elle a décidé de confier cette compétence à un délégataire unique pour améliorer la qualité de service. Restant propriétaire des infrastructures, la collectivité va bénéficier d'un accès plus performant aux données d'activité pour programmer ses investissements. Après une phase de mise en concurrence en 2022, Suez est retenu comme opérateur unique dès le 1^{er} janvier 2023. L'harmonisation des tarifs assainissement est prévue à l'horizon 2029.



01/01/2020
LE PILOTAGE DES
CONTRATS EST CONFIE
À LA CCMP.



1 contrat d'eau potable pour les communes de Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost.



8 contrats d'assainissement pour toutes les communes du territoire.

24000
habitants

317 km
de
canalisations

7 réservoirs
d'eau
potable

3 stations
d'épuration

29
postes de
refoulement
d'assainissement

1 astreinte
assurée
7j/7 à toute
heure



2021/2022

Le Conseil communautaire de la CCMP a validé une gestion en délégation de service public pour l'eau et l'assainissement.



La CCMP, accompagnée de cabinets conseil, a assuré :

- la rédaction du cahier des charges,
- la mise en concurrence,
- la phase de dialogue et négociation,
- l'ajustement des spécifications techniques.



Une commission DSP (Délégation de Service Public) est créée pour analyser les candidatures, les offres et donner son avis sur le choix d'un délégataire après négociation.



Délibération le **09/12/2022**

Choix du délégataire : Suez !



01/01/2023

Un contrat unique pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, d'une durée de 7 ans.

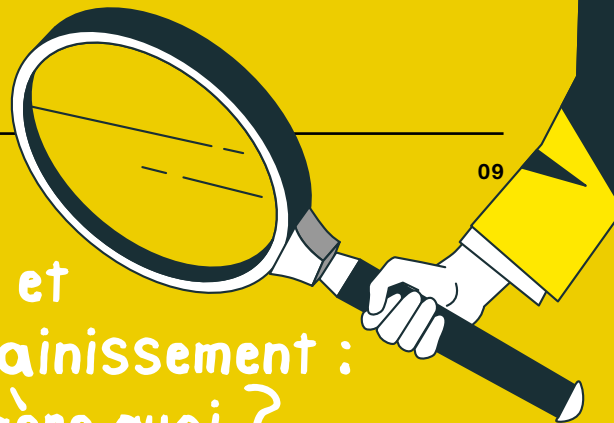
QUELQUES EXCEPTIONS

Beynost : un contrat distinct est conservé pour la collecte des eaux usées jusqu'en mars 2026.

Thil : le contrat d'eau potable reste géré par le Syndicat Thil-Niévroz, qui fixe son tarif.

Tramoyes : le contrat d'eau potable reste géré par le Syndicat Bresse-Dombes-Saône, qui fixe son tarif.

Eau et assainissement : qui gère quoi ?



09

UN DÉLÉGATAIRE UNIQUE POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT

- Exploitation des usines et stations d'épuration
- Entretien des réseaux
- Relation avec les usagers, astreintes
- Facturation



LA CCMP RESTE PROPRIÉTAIRE DES INFRASTRUCTURES ET ASSURE L'INVESTISSEMENT

Un Plan pluriannuel d'investissement de 28 millions €

- Séparation des réseaux d'eau pluviale & d'assainissement
- Extension de réseaux
- Nouveaux ouvrages
- Renouvellement des réseaux et ouvrages



HOMOGENÉISATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET OPTIMISATION TARIFAIRE EN ASSAINISSEMENT

FACTURE

- € **DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**
 - part délégataire
 - part collectivité
- € **COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**
 - part délégataire
 - part collectivité
- € **REDEVANCES À L'AGENCE DE L'EAU**

Les prochaines facturations se feront en mars et juillet 2023.

CULTURE

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

2 nouveaux services gratuits



Apprendre une langue étrangère sur votre temps libre ? Améliorer vos compétences informatiques à votre rythme ? Ou simplement passer une bonne soirée devant un film de cinéma, gratuitement, chez vous ? Ces nouvelles expériences sont possibles et offertes par le département de l'Ain. Plus de 15000 références de films, dessins animés et documentaires sont disponibles en VOD avec ce service : vous pourrez regarder quatre films récents par mois et accéder en illimité au reste du catalogue. En plus des films, retrouvez un large choix de formations en ligne pour apprendre sur tous les sujets qui vous intéressent et remplir votre quotidien de découvertes enrichissantes.

Comment faire ?

- Rendez-vous dans l'une des 6 bibliothèques du réseau,
- demandez la création d'un compte en ligne gratuit,
- connectez-vous à www.lecture.ain.fr avec l'identifiant et le mot de passe reçus par email,
- et démarrez l'expérience !



SOLIDARITÉ

LIGNE GRAND PARC :

un bus décoré par les jeunes de la CCMP



Après les « Chantiers graph interco » dans les vestiaires des gymnases Saint-Martin à Miribel et Louis Armstrong à Beynost, la CCMP a signé un nouveau partenariat avec le collectif La Coulure pour l'habillage d'un bus du réseau Colibri à partir des représentations de collégiens et lycéens sur les modes de déplacement. Ce partenariat, qui s'inscrit dans les actions du Contrat de veille active de la CCMP, a donné lieu à deux

rencontres supervisées par le nouvel animateur jeunesse du centre social CeSAM, Yannis-Jazz NUMA : l'une pour transposer les dessins du groupe au format numérique, l'autre pour visiter l'atelier de La Coulure à Lyon. Les jeunes conduits par Yannis-Jazz ont également été sensibilisés à la mobilité durable sur le territoire de la CCMP. Prochaine étape, la mise en circulation de ce bus pas comme les autres, décoré par nos jeunes !

SPORT ET CULTURE

La CCMP labellisée

Terre de jeux 2024 !



Le label "Terre de jeux 2024", délivré par le Comité International Olympique dans le cadre de la préparation des prochains jeux à Paris, valorise les collectivités territoriales qui œuvrent pour une pratique sportive plus développée et inclusive. Pour répondre aux objectifs du label – à savoir

changer le quotidien des Français et leur faire vivre des émotions grâce au sport et aux jeux – la CCMP travaille sur plusieurs temps forts à destination des élèves, habitants et agents de la collectivité pour leur faire découvrir le sport, ses valeurs et les inciter à développer leur pratique sportive.



EAU ET ASSAINISSEMENT

À Beynost, LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE AVANCE !

Démarrés en juillet 2022, les travaux de terrassement de la nouvelle station d'épuration sont aujourd'hui terminés. Ils ont laissé place à la réalisation de fondations spéciales cet automne, puis deux grues ont été installées en décembre pour commencer les travaux d'infrastructure. Cet hiver, les bassins seront réalisés simultanément au bâtiment technique pour optimiser la durée du chantier. Il est prévu une fin de travaux et une mise en service d'ici fin 2023.



8,5 millions d'€
d'investissement total
dont
1,3 million d'€
par l'Agence de l'Eau

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'aide à l'investissement : une solution toujours ouverte aux professionnels



Dès 2023, la CCMP va renouveler son soutien à l'investissement pour les commerçants avec le FICOM. Si vous effectuez des travaux ou des achats liés à l'installation ou à la rénovation de votre point de vente, vous pouvez bénéficier d'une subvention jusqu'à 35 % de vos dépenses pour un montant de travaux allant jusqu'à 50 000 €.

Vous connaissez des professionnels qui s'installent ou envisagent des travaux ?

Parlez-en autour de vous ! Cette aide, partiellement prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est destinée à maintenir un commerce de proximité attractif dans les communes.

→ **Pour en savoir plus et faire une demande :** contactez le service DEVECO au 04 78 55 52 18 ou rendez-vous sur economie.cc-miribel.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT



BEYNOST : un vaste chantier va démarrer dans le centre-ville

Au printemps prochain, d'importants travaux vont commencer sur les réseaux d'eau et d'assainissement enterrés sous la Grande Rue de Beynost et la Rue du Prieuré. Il s'agit principalement d'assurer la séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, jusqu'à présent mélangés. Au lieu d'être collectées ensemble et traitées sans distinction par la future station d'épuration, les eaux usées et les eaux de pluie seront collectées séparément : les premières seront traitées, mais les secondes seront soit infiltrées soit rejetées dans les milieux naturels. En plus, en ne traitant que les eaux usées, la future station sera moins gourmande en énergie. Enfin, et c'est l'enjeu principal, les eaux usées et pluviales mélangées ne déborderont plus en zone urbaine et ne seront plus rejetées dans les milieux naturels. La durée des travaux est quant à elle estimée à 12 mois.

Équipements ciblés par les travaux :

- pose de 1 600 m de canalisations d'eaux usées,
- renouvellement de deux canalisations d'eau potable de 525 m et de 620 m,
- renouvellement d'environ 100 boîtes siphonides de collecte des eaux pluviales (financé par la commune de Beynost).

Coût total des travaux :



1,3 million d'€ TTC



dont **950 000 €**
pour l'assainissement
et **350 000 €**
pour l'eau potable.

COMMENT RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ ?

INTENSIFIONS NOS EFFORTS CET HIVER

La notion de transition écologique entre doucement dans les mœurs au tournant des années 2000. En parallèle, les collectivités publiques commencent à concevoir divers plans et agendas touchant à leur gestion du territoire pour réduire leur impact environnemental et mieux contrôler les dépenses énergétiques. Le PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) en fait notamment partie. En 2022, la problématique s'intensifie dans un contexte de guerre en Ukraine et de réduction des approvisionnements en gaz, s'accompagnant ainsi d'une flambée des prix. Les services publics prennent alors des mesures de solidarité nationale comme la limitation des déplacements ou la diminution de la puissance et de la durée de l'éclairage public. Mais c'est le chauffage qui offre la plus grande marge de progression : **régler le thermostat partout à 19°C permettrait d'économiser environ 22 TWh/an.**

Les éco-gestes à la CCMP

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

→ retrait des chauffages d'appoint

55°C
température des ballons d'eau chaude des vestiaires (service technique et gymnases) ; arrêt des ballons hors vestiaires

19°C
température maximale de chauffe dans les bureaux

→ fermer les portes et volets pour conserver la chaleur

NUMÉRIQUE

→ programmer la veille rapide sur les outils informatiques
→ éteindre son ordinateur

→ limiter l'utilisation des doubles écrans

MOBILITÉ

→ utiliser le train ou le véhicule électrique
→ favoriser le covoiturage des agents

→ adopter une éco-conduite
→ privilégier les réunions en visioconférence

Le 6 octobre 2022, le gouvernement a présenté un plan national de sobriété énergétique qui touche à de nombreux domaines : logement, transports, industrie, PME, numérique, culture et sport, service public... Ce plan vise à amortir l'effet de la crise énergétique et à sensibiliser les Français aux enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique. La sobriété, comme nouvelle manière de penser et d'agir, est une réponse directe à ces problématiques. Alors comment allons-nous faire, chacun à son niveau, pour contribuer à réduire la facture énergétique de la collectivité ?

DES MESURES APPLIQUÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE

La CCMP a mis en place son plan de sobriété énergétique décliné du plan national. Déjà engagée dans une démarche de transition énergétique à plus long terme avec le PCAET, la collectivité demande un effort particulier cet hiver à ses agents et aux usagers des équipements publics comme les gymnases, où la température sera abaissée de 2°C, portant la température des salles à 16°C.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a également diffusé des consignes aux lycées, dans la lignée des recommandations données par le ministère de l'Éducation nationale. Enfin, chaque commune a mis en place de nouvelles mesures dans les salles polyvalentes, bureaux, locaux associatifs, etc. C'est par un effort collectif que des résultats sont possibles.

LA POURSUITE DES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments communautaires font l'objet d'un plan pluriannuel d'actions d'amélioration de leur performance énergétique. Dans le cadre du PCAET, des diagnostics énergétiques affinés ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCMP. Les travaux à conduire pour réduire la facture d'électricité de la collectivité et son empreinte carbone sont basés sur ces audits.

Prochain site concerné : le gymnase Louis Armstrong

Le diagnostic énergétique réalisé sur le gymnase a permis de proposer 3 scénarios de rénovation aux élus. Ces derniers ont retenu le scénario le plus ambitieux, impliquant le changement des fenêtres et portes d'entrée, l'isolation extérieure des murs du gymnase, le remplacement de l'éclairage actuel par des LED, le changement des vannes du système de chauffage et l'installation d'une VMC double-flux. Les travaux sont prévus pour l'été prochain.

Les objectifs conso en France

-10 %

**de consommation
énergétique en 2 ans,**
c'est l'objectif immédiat du
plan sobriété énergétique.

-40 %

**de consommation
énergétique en 2050,**
c'est l'objectif pour sortir de
la dépendance aux énergies
fossiles et atteindre la
neutralité carbone.



ENTREPRENEURS EN DEVENIR !

22 SEPTEMBRE 2022

200
PARTICIPANTS

3 GAGNANTS
AU CONCOURS
« PITCH TON PROJET »

Cette année encore, les porteurs de projet, entrepreneurs, créateurs et repreneurs d'entreprise étaient au rendez-vous pour la 5^e édition du forum « J'entreprends sur la Côtière ». L'occasion pour eux de rencontrer les acteurs locaux de la création d'entreprise et de remporter un accompagnement personnalisé avec des experts (comptabilité, études de marché, formes juridiques, etc.) ainsi que des heures de coworking, grâce au concours « Pitch ton projet ». Toute la matinée, les 200 participants ont également pu assister à des conférences sur le thème de l'entrepreneuriat et découvrir les différents statuts d'entreprise, les financements, les aides existantes, etc. Co-organisé par la CCMP et la 3CM, cet événement a permis de réunir Élan Création (Coopérative d'activité et d'emploi), l'IPAC (Initiative Plaine de l'Ain Côtière), Pôle emploi, l'Adie et la Chambres des métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône-Alpes.



À LA DÉCOUVERTE D'UN CENTRE DE TRI 2.0

Les élus de la commission environnement ont visité l'usine PAPREC Trivalo 69 à Chassieu pour découvrir le fonctionnement de ce centre de tri à la pointe de la technologie. D'une superficie de 11 900 m², il a été ouvert pour répondre au besoin croissant des collectivités en matière de tri sélectif suite à l'extension des consignes de tri. Il est capable de trier chaque année jusqu'à 60 000 tonnes de déchets sélectifs (les déchets du bac jaune), dont 1 100 tonnes d'emballages papiers en provenance de la CCMP en 2021. Pour y parvenir, le centre compte sur une panoplie de robots en tous genres : trieurs optiques dernière génération, cribles balistiques, cribles à disques, robot trieur dirigé par intelligence artificielle, afin d'assurer une performance de tri sans égal, dans de meilleures conditions de travail.



5 OCTOBRE 2022

12
ÉLUS

1 100 TONNES D'EMBALLAGES
PAPIERS EN PROVENANCE
DE LA CCMP TRIÉS EN 2021

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES



AOÛT
2022

5

LIEUX DE POSE
PARMI LES
ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES

33 000 € TTC
POUR LES TRAVAUX

Si vous aviez encore un doute sur les équipements publics dont la gestion est assurée par la CCMP, il est désormais levé ! Afin de valoriser les équipements communautaires et d'harmoniser les supports, une nouvelle signalétique a été déployée au cours de l'été, à l'entrée de 5 sites : les gymnases Saint-Martin et Louis Armstrong, l'Académie de Musique et de Danse, le Pétanquodrome et les locaux d'Ain Sud. Nouveaux totems de signalisation, mise à jour des vitrines et des affichages sportifs...

OPPOSITION

LIBRE ET INDÉPENDANT

Pourquoi élire des conseillers communautaires ?

Déjà 2,5 ans qu'un nouvel Exécutif a été élu et décide, dans son coin, des choix qui impacteront notre territoire et ses habitants.

On a des conseillers qui travaillent dans des commissions. Mais quand ils sont trop regardants, on supprime la commission telle « Grands travaux » qui examinait tous les grands projets et les travaux de voirie. L'Exécutif gère désormais cela.

2,5 ans que je signale un fonctionnement sclérosé par une absence de renouvellement des méthodes et de l'organisation. Face à l'évidence, les choses commencent à évoluer.

2,5 ans que j'examine tous les dossiers présentés, que je soulève les erreurs, les dysfonctionnements... que je gêne... en faisant mon travail d' élu.

On m'a demandé de démissionner, j'ai refusé, j'ai été sanctionné. On m'a rendu entièrement libre.

Au printemps, je suis officiellement devenu le seul élu d'opposition et j'ai choisi de siéger dans les 7 commissions, contre une seule auparavant. Je travaille les dossiers et donne mon avis. Je soulève les irrégularités du dossier Philips, une subvention qui n'avait pas à être versée, la DSP eau... je questionne sur la légalité du permis du BMX en zone de risques inondations... Je fais le travail de contrôle hiérarchique que devrait faire l'Exécutif !

C'est beaucoup de temps et d'énergie consacrés, mais pourquoi être élu si c'est simplement pour faire de la figuration ?

Laurent TRONCHE

Conseiller communautaire libre et indépendant

STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES !

**MAGALI
JOMAND**

*Conseillère conjugale
et familiale au Centre de
Planification et d'Éducation
Familiale (CPEF) de Miribel*

UN TEMPS D'ÉCHANGE ET DE FORMATION

La 8^e journée de sensibilisation sur les violences conjugales et les violences intrafamiliales (VIF) a eu lieu le **20 octobre 2022**.

Elle réunissait un **groupe de travail partenarial** composé du CPEF de Miribel, de l'association d'Aide aux Victimes et de Médiation dans l'Ain (AVEMA), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), la brigade de Gendarmerie de Miribel, le Centre Départemental de Solidarité de Miribel (CD01) et la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP).

Vous faites partie d'un groupe de travail partenarial sur les violences conjugales et intrafamiliales : comment agissez-vous, depuis 3 ans, pour aider à identifier les victimes et améliorer leur accompagnement ?

Ce groupe inclut de nombreux partenaires et le CPEF y est associé depuis le début. Basé sur un partage de compétences, nous échangeons sur les différents moyens d'identifier et de prévenir les situations de violences intrafamiliales sur notre territoire. Ce travail aboutit à la construction d'outils d'aide et de sensibilisation. En 2021, nous avons édité une plaquette à destination du grand public et, récemment, nous avons produit le premier guide à destination des professionnels.

Ce guide a été présenté pendant la 8^e journée de sensibilisation sur les

violences conjugales et intrafamiliales. En quoi consiste-t-il ?

Ce guide est la synthèse de nos travaux. Il devrait permettre d'accompagner l'effort de formation des professionnels et ainsi d'améliorer la prise en charge des victimes. Il se divise en 4 parties. La première permet d'identifier et comprendre les différentes formes de violences, les cycles identifiés (tension, crise, justification, réconciliation) et leur mécanisme ainsi que les différences entre conflit et violence. Ces connaissances sont essentielles pour accompagner au mieux les victimes et être capable de donner l'alerte. La deuxième partie indique comment et quand intervenir : certaines périodes dites « de lune de miel » ou « de réconciliation » sont moins propices pour commencer les démarches. La troisième partie explique les différentes procédures

judiciaires possibles et la quatrième indique qui contacter et les numéros utiles.

Ces temps d'échanges et de formation sont organisés depuis 2013 : quels sont les objectifs de ces journées ?

Il s'agit d'une veille précieuse. Les professionnels ne doivent pas s'user, se décourager, ni se démobiliser. Il n'est pas toujours facile d'accompagner des personnes sous emprise pour les aider à trouver une solution. Ces temps d'échanges rechargent nos batteries, mettent à jour nos connaissances et nous repartons de plus belle, avec de nouvelles ressources. Les objectifs sont multiples. Par exemple, nous aimerions que les professionnels du soin posent systématiquement la question des violences dans les bilans somatiques, au même titre que les allergies etc. C'est un vrai sujet de société !

Vous avez besoin d'aide ?

Contactez votre **Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)** au **04 78 55 19 83**. Des permanences sont assurées 1820 Grande Rue 01700 Miribel le lundi et mardi de 9h à 17h, le mercredi de 14h à 17h30 et sur rendez-vous le vendredi de 14h à 17h30.

→ **Et si vous avez des doutes**, l'utilisation d'un outil appelé « Violentomètre », accessible sur internet, permet d'évaluer très simplement le degré de violence auquel vous êtes exposé.